



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



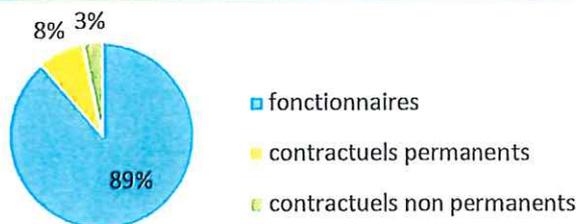
## COMMUNE DE SAINTE ADRESSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

### Effectifs

#### 62 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 55 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



#### Aucun contractuel permanent en CDI

#### Précisions emplois non permanents

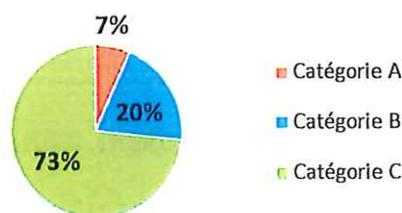
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

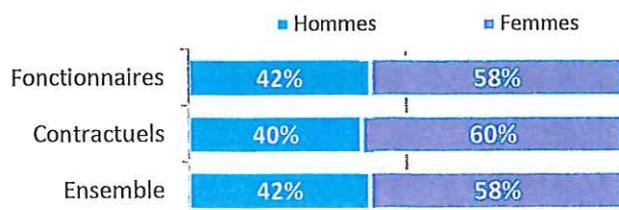
#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	60%	38%
Technique	51%	40%	50%
Culturelle	2%		2%
Sportive			
Médico-sociale	4%		3%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	4%		3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

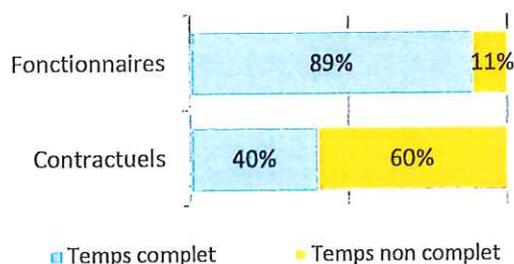


#### Les principaux cadres d'emplois

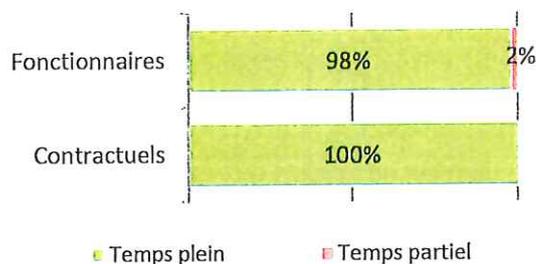
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	22%
Rédacteurs	12%
Agents de maîtrise	7%
Attachés	5%

## Temps de travail des agents permanents

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



### Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	100%	
Administrative	15%	33%
Technique	7%	100%

### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

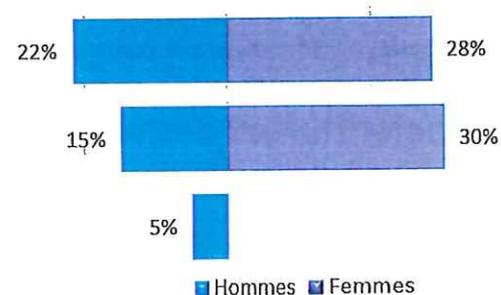
0% des hommes à temps partiel  
4% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	49,14	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,50	
Ensemble des permanents	48,08	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	32,50	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### 64,68 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 56,89 fonctionnaires
- > 5,25 contractuels permanents
- > 2,54 contractuels non permanents

117 718 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

> Un agent détaché au sein de la collectivité

- > 4 agents mis à disposition dans une autre structure
- > Un agent en disponibilité

## Mouvements

### En 2021, 26 arrivées d'agents permanents et 29 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
63 agents	60 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	-8,3%
Contractuels	↗	66,7%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-4,8%</b>

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	76%
Départ à la retraite	14%
Mise en disponibilité	3%
Congé parental	3%
Mutation	3%

### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	96%
Recrutement direct	4%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

### 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

### Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

### 27 avancements d'échelon et 10 avancements de grade

### Aucun lauréat d'un examen professionnel

### Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

### Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 55,57 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement\* 4 827 831 € Charges de personnel\* 2 682 826 € → Soit 55,57 % des dépenses de fonctionnement  
 \* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 782 139 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	256 635 €	59 129 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	30 626 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	14 073 €	
Supplément familial de traitement :	16 328 €	
Indemnité de résidence :	13 433 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

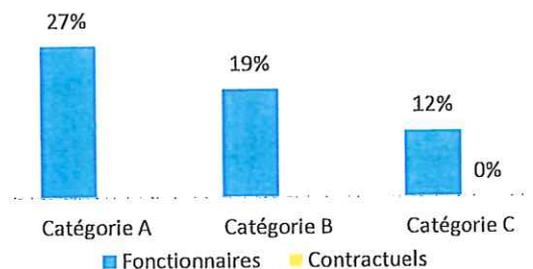
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	59 826 €		33 701 €		25 705 €	s
Technique	s		32 948 €		25 139 €	23 733 €
Culturelle			s			
Sportive						
Médico-sociale					22 556 €	
Police					31 703 €	
Incendie						
Animation			s		s	s
<b>Toutes filières</b>	<b>59 709 €</b>		<b>33 834 €</b>		<b>25 480 €</b>	<b>22 999 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,4 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	15,45%
Contractuels sur emplois permanents	0,00%
<b>Ensemble</b>	<b>14,40%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 1757 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 211 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

## Absences

➤ En moyenne, 51,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2021

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,03%	0,00%	6,45%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	14,16%	0,00%	12,98%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	14,16%	0,00%	12,98%	0,00%

*Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- 4 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 140,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➤ 6 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 6 accidents du travail pour 62 agents en position d'activité au 31 décembre 2021
- > En moyenne, 37 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 3 en catégorie B, 2 en catégorie C
- ⇒ 1 722 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

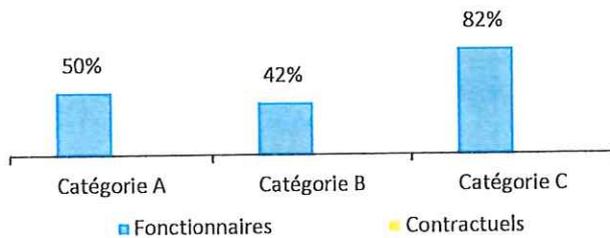
- **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- **FORMATION**  
3 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : -2019

## Formation

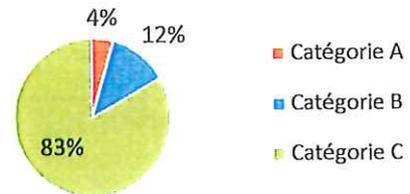
➤ En 2021, 65,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➤ 137 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➤ 24 352 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	57 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	40 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	74%
Autres organismes	26%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➤ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	2 856 €
Montant moyen par bénéficiaire	168 €

➤ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➤ Jours de grève

6 jours de grève recensés en 2021.

➤ Comité Social Territorial

6 réunions en 2021 dans la collectivité